

CONSEIL MUNICIPAL de SIMPLÉ
SÉANCE du 6 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 6 septembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de SIMPLÉ dûment convoqué le 1^{er} septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle multiactivités sous la présidence de :

Monsieur Yannick CLAVREUL, Maire.

Étaient présents : M. Anthony BARREAU et Mme Héliena FERRAND -adjoints-
 MM Sophie MAILLET, Anita GENDREAU, Virginie PÉAN, Jean-Claude CHARLES, Rémi TROTTIER et
 Gwénaëlle PLANCHAIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : MM Virginie PORNIN (excusée) et Damien LECOMTE CORNABAS.

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance Monsieur Anthony BARREAU.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Quorum :	06
	Présents :	09
	Votants :	09

Le procès-verbal de la séance du 19 juillet 2021 est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ORDRE DU JOUR

Animation jeunesse de Cossé-le-Vivien : présentation du service

Mme Cindy VALLADE, coordinatrice, présente le service Animation Jeunesse de Cossé le Vivien au conseil municipal. Rattaché au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Craon (CIAS), ce service a pour but de mettre en place des actions pédagogiques destinées aux jeunes du territoire et âgés de 11 à 17 ans.

Les activités ont lieu à la maison des jeunes de Cossé ou bien sur tout le territoire du Pays de Craon. L'accompagnement de projet, l'animation, l'accueil des jeunes les mercredis et pendant les vacances scolaires ainsi que l'organisation de séjours sont leurs missions principales.

Par cette intervention, les élus prennent connaissance de ce qui est organisé sur le territoire.

Ils souhaiteraient mettre en place, avec le soutien du service animation jeunesse, une action permettant aux jeunes de la commune de se rencontrer.

2021041 Réalisation d'une vidéo sur la commune de Simplé – attribution d'une gratification

Afin de promouvoir la qualité de vie sur la commune et attirer de nouveaux habitants, le conseil municipal a souhaité faire réaliser par Thomas FOURNIER et Loris MENAN, jeunes habitants, une vidéo de présentation de Simplé et de ses services.

Afin de les remercier pour la qualité du travail fourni, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer à chacun, une gratification de 50 € net.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser à Messieurs Thomas FOURNIER et Loris MENAN une gratification de 50 € net chacun.

Monsieur le Maire est chargé d'établir les mandats correspondants.

Cimetière

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable d'établir un règlement général du cimetière, afin d'y assurer le bon ordre, la sécurité et la tranquillité publique.

Il précise également qu'il est nécessaire de revoir les tarifs de concession, notamment celui appliqué pour la dispersion de cendres au jardin du souvenir. En effet, par délibération en date du 18 novembre 2019, un tarif de 30 € est appliqué. En règle générale, une plaque, à apposer sur place, est fournie à la famille du défunt, mais cela n'est pas stipulé sur la délibération.

Ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de conseil municipal.

Dispositif ZORCOMIR : instauration d'exonérations de CFE, CVAE et TFPB dans les ZONES de Revitalisation des COMMERces en MILIEU Rural

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'un dispositif d'exonérations mis en place par l'Etat.

En effet, plus de 25 % des habitants en milieu rural vivent dans une commune dépourvue de tout commerce. La préservation ou la renaissance du commerce de proximité est un enjeu essentiel pour le développement et l'attractivité des territoires ruraux. Ce constat a appelé la mise en place de **mesures fiscales incitatives** afin de favoriser le maintien et la création d'entreprises commerciales sur ces territoires.

Il est proposé l'instauration d'exonérations pérennes partielles ou totales de **CFE**, **CVAE** perçues par la Communauté de communes du Pays de Craon, **TFPB** perçue en partie par la CCPC et par la commune. Ces dernières seraient compensées par le budget de l'Etat à hauteur de 33 %. Ce dispositif est applicable jusqu'au 31 décembre 2023. Le montant de l'exonération est déterminé par la commune ou l'EPCI.

Cette exonération bénéficie aux **petites activités commerciales** (entreprises de moins de onze salariés et de moins de 2 M€ de chiffre d'affaire annuel) – y compris l'activité des artisans enregistrés au registre du commerce et des sociétés. Il concerne les entreprises nouvelles et existantes et est ouvert aux franchises commerciales afin de permettre à tous les types de commerces, quel que soit leur mode d'exploitation, de bénéficier des exonérations.

Pour une application en 2022, la délibération doit avoir été prise avant le 1^{er} octobre 2021.

Après avoir pris connaissance du dispositif, la perte financière pour la commune ainsi que la volonté du conseil communautaire n'étant pas connus, le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas instaurer d'exonérations pour 2022.

Application d'un dégrèvement jeunes agriculteurs – taxe foncière sur les propriétés non bâties

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est accordé un dégrèvement temporaire de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs bénéficiant d'une aide à l'installation.

Ce dégrèvement est égal à 50 % pour une durée de 5 ans, il est pris en charge par l'Etat.

Les communes peuvent décider d'accorder un dégrèvement sur la part de cotisation restant due, ce qui porte à 100 % le dégrèvement dont sont susceptibles de bénéficier les jeunes agriculteurs.

Après étude du dispositif, le conseil municipal ne souhaite pas appliquer de dégrèvement jeunes agriculteurs sur la taxe foncière – propriétés non bâties.

Logement communal 15 rue Lamartine

N'ayant pas toutes les confirmations administratives, l'attribution du logement à un nouveau locataire sera validée lors d'une prochaine réunion.

City stade

Un point est fait sur l'inauguration de la structure prévue samedi 18 septembre à 9h15 en présence de M. Xavier LEFORT, Préfet de la Mayenne.

Pour des raisons pratiques, les filets de volley seront mis à disposition de l'école uniquement.

Des charmilles, plantes faciles d'entretien, seront plantées cet automne, afin de remplacer les peupliers abattus pour l'implantation du city stade.

Repas des aînés

Une réunion de préparation avec les membres de la commission est fixée le samedi 11 septembre à 11h00 en mairie. Repas prévu le samedi 16 octobre à la salle multiactivités.

Compte-rendu des diverses commissions

Aménagement du bourg : les versions 1 et 2 du plan d'aménagement sont présentées au conseil municipal. Il est prévu que l'ensemble du conseil municipal soit convié aux prochaines réunions de la commission.

Cadre de vie

Opération Argent de poche : les élus souhaitent remercier chaleureusement M. Stéphane RECHE pour son aide à l'encadrement des 6 participants cette année.

Pour les années à venir, les élus seront vigilants sur l'engagement du jeune à l'opération dans sa totalité, et non pas un chantier 'à la carte'.

Bâtiments, voirie

Travaux logement au-dessus de la mairie : des devis de travaux doivent être établis.

Communication

Réunion des associations : jeudi 7 octobre 2021 à 20h30 – salle multiactivités

Jeunesse

Foyer des jeunes : la clé du local doit être rendue à la mairie par les membres de l'association.

Questions diverses

* **USSMP – demande de travaux** : la commune de Simplé est favorable aux travaux d'éclairage et d'entretien du terrain de football demandés par l'union sportive. Il leur est demandé de fournir des devis.

* **Bibliothèque – demande d'aide pour tenir les permanences**

Une information est transmise sur la page facebook de la commune. Un article sera inséré dans le prochain P'tit Simpléen.

Prochaines réunions :

- Réunion Voirie CCPC – 9/09/2021 -11h00
- Ateliers politiques publiques PROJET DE TERRITOIRE – 14 et 15 septembre 2021

Prochaines manifestations/ invitations :

- 30 ans du Club des entrepreneurs – dimanche 19 septembre – hippodrome de Craon
- Visite centrale photovoltaïque au sol de Livré la Touche – 24 septembre de 10h à 16h
- Congrès AMF – samedi 25/09/2021
- Embuscades – spectacle en partenariat avec le comité des fêtes – dimanche 3 octobre à 19h30
- Soirée des Burlesques – samedi 23 octobre

Prochain Conseil Municipal : le lundi 25 octobre 2021 à 20h15.

Séance levée à 23h38’.

Le secrétaire de séance

Anthony BARREAU

Le Maire

Yannick CLAVREUL